

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département  
de la Haute-Savoie

Arrondissement de  
Saint-Julien-en-Genevois

**COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 2023.108**

Séance du **VINGT TROIS OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-TROIS**

Date de la convocation : Mardi 17 octobre 2023

Président de séance : M. Patrick ANTOINE

Secrétaire de séance : Mme Pascale PELLIER

Quorum : 14

22 présents :

MMES et MM. ANTOINE, FENEUL, BELMAS, PELLIER, COLLOT, VOUTAY MERMET, LAMBELET, FRIES CHATAGNAT, BERTRAND, MOUCHET, SILLARD, JOURNE, BARBERIS, JOLIVET, PARRET, GAUD-DAVIET, PICHAT, LEVET, GUGLIOTTA, BREGEGERE, ROGUET, RICHARD

3 pouvoirs :

Laetitia REAL-LAFFRIQUE à Stéphanie BREGEGERE, Johann MARTINEZ à Patrick ANTOINE, Isabelle PAILLASSON à Guy LAMBELET

2 absents :

MM. ALPSTEG et RIBOURDOUILLE

**Objet : Opération de restructuration extension de la Mairie – Lot n°05 : Menuiseries extérieures aluminium - Occultation – Avenant n°4**

Dans le cadre de l'opération de travaux de restructuration et extension de la Mairie, un nouvel avenant doit être établi pour le lot n°05, notifié le 17 janvier 2022, à l'entreprise NUOVALU.

Cet avenant qui doit être établi avec l'entreprise NUOVALU, titulaire du lot n°05 : Menuiseries extérieures aluminium – Occultation, a pour objet d'opérer une moins-value à la suite de l'établissement de la fiche de travaux modificative n°25 par le maître d'œuvre comprenant la suppression de prestations prévues au marché et non réalisées, et la suppression sur ce lot de la bavette rejingot réalisée en lieu et place de l'entreprise NUOVALU, par le titulaire du lot n°04, entraînant une moins-value de 12 600,00 € HT, soit 15 120,00 € TTC.

Un premier avenant avait été établi avec l'entreprise NUOVALU, titulaire du lot n°05, après avoir été approuvé par délibération n°2022.102 du Conseil Municipal du 10 octobre 2022, il entraînait une plus-value de 1 340,00 € HT, soit 1 608,00 € TTC.

Un deuxième avenant avait été établi avec l'entreprise NUOVALU, titulaire du lot n°05, après avoir été approuvé par délibération n°2023.024 du Conseil Municipal du 13 mars 2023, il entraînait une plus-value de 3 640,00 € HT, soit 4 368,00 € TTC.

Un troisième avenant avait été établi avec l'entreprise NUOVALU, titulaire du lot n°05, après avoir été approuvé par délibération n°2023.086 du Conseil Municipal du 17 juillet 2023, il n'entraînait aucune incidence financière.

**N° 2023.108**

Selon l'article R. 2194-8 du code de la commande publique, le marché peut être modifié pour faible montant lorsque le montant de la modification est inférieur aux seuils européens et à 15% du montant initial. Considérant que le montant initial du lot s'élève à 309 814,00 € HT, soit 371 776,80 € TTC, que le montant total des modifications est une moins-value de 7 620,00 € HT, soit 9 144,00 € TTC, le montant total des modifications s'élève donc à -2,46 % du montant initial.

Le nouveau montant du marché est fixé à 302 194,00 € HT, soit 362 632,80 € TTC.

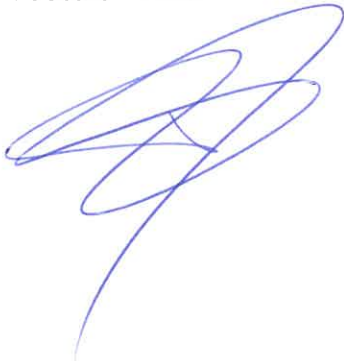
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

**ARTICLE 1 :** **APPROUVE** l'avenant n°4 établi par le maître d'œuvre pour ce lot ;

**ARTICLE 2 :** **AUTORISE** monsieur le Maire à signer le présent avenant et tout document nécessaire à son exécution.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance  
Pascale PELLIER



pour copie conforme,

à Vétraz-Monthoux, le 30 octobre 2023  
Le Maire

Patrick ANTOINE


Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire  
du présent acte transmis en Sous-Préfecture  
de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le 31/10/2023


La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.